



Blois,
Le 18 juin 2014

Assemblée générale de la Mutualité Française Centre : présentation de la future loi de santé publique

La Mutualité Française Centre tiendra son assemblée générale vendredi 27 juin 2014, à 16 h, dans les locaux de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Eure-et-Loir à Chartres. A cette occasion, Anne GUEGUEN, Directrice des études, de la stratégie et des affaires juridiques de l'ARS Centre présentera la future loi de santé publique.

La Mutualité Française Centre représente au niveau régional la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF). Premier mouvement social de France, plus d'une personne sur deux est mutualiste, la FNMF fédère la quasi-totalité des mutuelles santé. Son rôle est de représenter les mutuelles et de défendre leurs intérêts collectifs. Elle est force de proposition dans les grands dossiers du système de santé.

Présidée par Jacques DALLOT, la Mutualité Française Centre représente plus de 200 mutuelles, plus de 700 000 adhérents soit près de 1,5 million de personnes protégées. Cet acteur de l'économie sociale et solidaire participe à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de santé publiques locales, régionales et nationales.

Le secteur mutualiste est un acteur essentiel de la vie économique en région Centre : les mutuelles emploient 3 838 salariés. Les 4 Unions Territoriales de la Mutualité Française présentes en région Centre emploient quant à elles 1 500 salariés dans les 124 services de soins et d'accompagnement mutualistes (magasins d'optique, centres d'audioprothèse, pharmacies, établissements et services hospitaliers pour personnes âgées, personnes handicapées et petite enfance).

Un débat autour de la loi de santé publique :

Anne GUEGUEN, Directrice des études, de la stratégie et des affaires juridiques de l'ARS Centre présentera l'essence de la future loi de santé publique qui sera examinée en 2015 au Parlement. Cette loi doit reprendre les objectifs de la « stratégie nationale de santé » du gouvernement : prévention, droit des patients et organisation des soins.

Quelques mesures concrètes sont déjà connues, à commencer par la généralisation du tiers payant. Pour faciliter l'accès aux soins, le gouvernement souhaite qu'à partir de 2017 les Français n'aient plus à avancer d'argent lors d'une consultation chez le médecin. La loi mettra également l'accent sur le parcours de santé, avec l'objectif que ce ne soit plus au patient de coordonner lui-même la série d'actes ou d'interventions dont il a besoin, mais aux professionnels qui devront mieux coopérer. Le dossier médical personnalisé (DMP) serait l'un des outils de cette coopération entre la médecine de ville et l'hôpital. Une version « plus pragmatique » de ce carnet de santé informatique encore très peu utilisé devrait être développée, au premier bénéfice des personnes âgées ou atteintes de maladies chroniques. La « rénovation » de l'hôpital sera l'un des volets importants de cette loi.

Contact presse :

Stéphane FRADET - 02 54 70 59 49 - 07 86 41 73 37 - stephane.fradet@murec.fr
Mutualité Française Centre - 5 - 7 - 9 - Quai de la Saussaye - 41 000 Blois - www.centre.mutualite.fr

